



# Spectacle vivant : intermittence, droits d'auteur, contrats

**Durée:** 21.00 heures (3.00 jours)

## Profils des stagiaires

- Tout professionnel ou porteur de projet dans l'art ou la culture

## Prérequis

- Pas de pré-requis

## Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les spécificités du régime de l'intermittence du spectacle et ses dernières évolutions
- Appréhender les termes juridiques et le vocabulaire des contrats
- Améliorer son positionnement dans la négociation contractuelle
- Anticiper les risques et les aléas contractuels
- Maîtriser les principes généraux du droit d'auteur et des droits voisins dans le champs du spectacle vivant et l'organisation d'évènements

## Contenu de la formation

- Présentation du régime spécifique d'indemnisation chômage : conditions, modalités d'ouverture de droit et d'indemnisation, activités professionnelles concernées, modalités de déclaration selon les types d'employeurs (entreprise artistique, GUSO ...)
- Les droits connexes : protection sociale, formation professionnelle, congés payés, médecine du travail, le FNAS-fonds national d'activités sociales ...
- De la négociation à la conclusion des contrats : les fondamentaux
- Les différents contrats du spectacle vivant (engagement direct, cession de droits d'exploitation, co-réalisation, co-production, résidence, contrat de mandat, contrat de tournée ou mémo-book ...)
- La responsabilité contractuelle, les modalités de ruptures, les cas d'annulation, les assurances
- Les contentieux des contrats du spectacle vivant et les modes alternatifs de règlement des litiges
- Droits d'auteur et droits voisins : les fondamentaux
  - Les fondamentaux juridiques du droit d'auteur en France
  - Les différents types d'oeuvres
  - Droit moral/droit patrimonial
  - Les démarches de dépôt d'une oeuvre
  - Les rôles et missions des sociétés de gestion
  - Les 2 types de contrat de droit d'exploitation
- Droits d'auteurs : les contrats pour le spectacle
  - Principes généraux du droit d'auteur en spectacle vivant
  - Les droits des artistes interprètes
  - Les sociétés de gestion, SACD et SACEM
  - Le cas spécifique de la captation de spectacles
  - Analyse commentée de contrats : analyser les clauses, identifier les risques

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Arnaud Lantoine - Directeur ECOPIA Sophie Mongis - Avocat Nicolas Jaumain - musicien et chargé de mission ECOPIA filière musicale

#### TOURS

9 place Rouget de Lisle 37000 Tours  
Tél. 09 51 95 91 30

#### BLOIS

8 quai Saint-Jean 41000 Blois  
Tél. 02 54 78 75 28

contact@ecopia.fr - www.ecopia.fr  
SIRET : 452 493 661 00014 - APE : 9499 Z  
Organisme déclaré sous le N°24430077041

**ÉCOPIA**  
États, Comité et Organisation  
de Produits et d'Initiatives Artistiques



#### **Moyens pédagogiques et techniques**

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

#### **Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation**

- Feuilles de présence
- Mises en situation
- Formulaires d'évaluation de la formation

#### **TOURS**

9 place Rouget de Lisle 37000 Tours  
Tél. 09 51 95 91 30

#### **BLOIS**

8 quai Saint-Jean 41000 Blois  
Tél. 02 54 78 75 28

[contact@ecopia.fr](mailto:contact@ecopia.fr) - [www.ecopia.fr](http://www.ecopia.fr)  
SIRET : 452 493 661 00014 - APE : 9499 Z  
Organisme déclaré sous le N°24410077041

